

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 14

Séance du 27 janvier 2022 à 20 heures 30

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 21 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Votants: 13

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLOL, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Représentés:

Excusés: Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Restauration et embellissement du Monument aux morts de Salmiech et de ses abords immédiats - DE 2022 001

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

Le projet de restauration et embellissement du monument aux morts et de l'espace public qui lui est dédié. Il s'agit par ce projet, compte tenu de sa situation, de parfaire le réaménagement de la RD en traverse du bourg de Salmiech en redonnant de l'éclat à ce monument et en agrémentant ce petit espace public où il siège .

Il convient donc de réfléchir et d'acter une décision concernant cette opération de restauration et embellissement du monument aux morts et de l'espace public où il siège. Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un projet global pour et autour du monument aux morts qui finalisera l'ensemble des aménagements réalisés autour de la RD en traverse.

Monsieur le Maire présente les données chiffrées (HT) concernant le projet : Les travaux et les possibilités de subvention notamment pour la DETR dans le cadre des aides attribuées aux bâtiments communaux ne donnant pas lieu à perception d'un loyer par la commune :

• Coût des travaux :	16 105 €
• ETAT - DETR (40%) :	6 442 €
• Conseil Régional (20%) :	3 221 €
• SIEDA (pour la partie éclairage - participation actée) :	700 €
• ONAC (15 %) :	2 416 €
• Autofinancement :	5 742 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition du plan de financement ci- dessus et la constitution des dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Aveyron au titre de la DETR 2022, auprès du Conseil Régional et de l'ONAC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de restauration et d'embellissement du monument aux morts et ses abords pour un montant HT de : 16 105,00 €
- APPROUVE le plan de financement comme proposé ainsi que les dossiers de demande de subvention :

• Coût des travaux :	16 105 €
• ETAT - DETR (40%) :	6 442 €
• Conseil Régional (20%) :	3 221 €



- SIEDA (pour la partie éclairage - participation actée) : 700 €
- ONAC (15 %) : 2 416 €
- Autofinancement : 5 742 €

– DIT que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits aux budgets communal 2022 ;

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le maire : Jean-Paul LABIT

